

Achetez maintenant, payez plus tard



Corrigé

Aspects de l'activité	Information
Niveau	Formation générale des adultes – Formation de base diversifiée
Domaine général de formation	Environnement et consommation
Domaine d'apprentissage	Univers social
Programme	Éducation financière
Cours	SCE-5101-1 Consommer des biens et des services
Durée estimée	75 minutes
Description	Dans cette activité, l'apprenant répond à des questions au sujet du service « Achetez maintenant, payez plus tard ». Il dresse ensuite la liste des inconvénients et des avantages, pour le consommateur, d'utiliser ce service lors de ses achats.
Compétence disciplinaire	Prendre position sur un enjeu financier
Enjeu financier	Consommer des biens et des services
Concept	Consommation, Endettement
Savoirs liés à l'enjeu financier	Crédit à la consommation
Précision des savoirs	<ul style="list-style-type: none">— Principale raison d'utiliser le crédit— Admissibilité au crédit— Insolvabilité et obtention du crédit— Conséquences du surendettement
Compétences transversales	<ul style="list-style-type: none">— Exploiter l'information— Exercer son jugement critique
Matériel	<ul style="list-style-type: none">— Connexion Internet— Cahier de l'adulte

AMORCE

Pour débiter cette activité, répondez aux questions suivantes.

1. Connaissez-vous les entreprises Sezzle, PayBright, Flexiti, Afterpay, Affirm ou Klarna? Si oui, quel genre de service offrent-elles?

Réponses personnelles. Ces entreprises offrent le service de financement « Achetez maintenant, payez plus tard ».

2. Que savez-vous à propos du service « Achetez maintenant, payez plus tard »?

Pistes de réponse : service de plus en plus populaire et offert partout, solution de paiement qui permet de faire l'achat d'un bien à crédit, plan de financement permettant d'acquérir un bien sur-le-champ et d'étaler les paiements sur une période donnée, peut être utilisé autant pour un achat important de 1000 \$ que pour un achat de 15 \$, souvent offert pour les achats en ligne, etc.

3. Où ce service est-il offert aux consommateurs?

À la caisse de nombreux magasins ou lors du paiement d'achats en ligne.

4. Vrai ou faux?

A. Le service « Achetez maintenant, payez plus tard » est réservé aux achats de plus de 50 \$.

Vrai

Faux

Explication : On peut y avoir recours même pour de petits achats, par exemple pour un chandail à 20 \$ ou un produit de beauté à 13 \$.

B. Il n'y a pas d'âge minimal pour utiliser un service « Achetez maintenant, payez plus tard ».

Vrai

Faux

Explication : Il faut avoir 18 ans ou plus pour utiliser ce type de service.

C. Les clients des commerçants offrant une option « Achetez maintenant, payez plus tard » dépensent généralement jusqu'à 50 % de plus par transaction.

Vrai

Faux

Explication : Selon RBC Capital Markets, une banque d'investissement mondiale, une option « Achetez maintenant, payez plus tard » fait grimper le montant de la transaction de 30 à 50 % parce que le consommateur risque d'acheter davantage de biens que prévu. De plus, elle augmente de 20 à 30 % les chances que l'acheteur passe à la caisse¹.

D. Peu importe l'entreprise qui offre un service « Achetez maintenant, payez plus tard », les conditions d'utilisation sont les mêmes.

Vrai

Faux

Explication : Les entreprises qui offrent des options de paiements en différé sont encore relativement nouvelles. Si elles se ressemblent en plusieurs points, elles font aussi montre de différences, notamment lorsqu'il est question du dossier de crédit. Par exemple, la plupart des fournisseurs de telles options ne procèdent pas à une vérification du crédit du consommateur, ou en font seulement une en surface, ce qui n'affecte pas le dossier de crédit. Toutefois, d'autres rapportent les cas de défaut de paiement aux principales agences d'évaluation de crédit².

1. PROTÉGEZ-VOUS, « Achetez maintenant, payez plus tard » : une bonne idée ?, [En ligne], 2022. (Consulté le 2 juin 2023).

2. *Ibid.*

E. Le service en ligne « Achetez maintenant, payez plus tard » est très populaire chez les jeunes.



Vrai



Faux

Explication : Selon une étude pilote de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, les jeunes de 18 à 34 ans semblent plus susceptibles d'avoir utilisé un service « Achetez maintenant, payez plus tard » en ligne³.

3. GOUVERNEMENT DU CANADA, *Étude pilote : Services « Achetez maintenant, payez plus tard » offerts au Canada*, [En ligne], mis à jour le 18 novembre 2021. (Consulté le 2 juin 2023).

EXPLICATION THÉORIQUE

Comment fonctionnent les services « Achetez maintenant, payez plus tard » ?

« Achetez maintenant, payez plus tard » est une solution de paiement qui permet de faire un achat de bien à crédit. Elle permet d'acquérir un bien sur-le-champ et d'étaler les paiements, que l'on appelle parfois des micropaiements, sur une période donnée, qui peut par exemple s'étaler sur des semaines ou des mois. Dans certains cas, il peut s'agir d'un type de contrat de crédit, comme un prêt d'argent ou un contrat de vente à tempérament.

Traditionnellement, ce mode de paiement différé était réservé aux achats de grande valeur, comme des électroménagers, et les consommateurs devaient passer par un processus de demande de crédit assez long en magasin. À présent, il est accessible presque instantanément sur le Web, pour des achats beaucoup moins chers et qui s'inscrivent dans une gamme très large de produits et services, comme des vêtements, des cosmétiques et des divertissements.

De plus en plus de commerces de renommée s'allient avec des entreprises de technologie financière pour offrir ces plans de financement. Ces entreprises comptent sur les commissions versées par les commerçants pour faire un profit, qui correspond le plus souvent à un pourcentage du montant des transactions.

Les principales entreprises de paiement différé sont PayBright, Afterpay et Sezzle. Certaines institutions financières proposent maintenant elles aussi de tels services.

Les offres sont variées et différentes d'un fournisseur et d'un magasin à l'autre, tout comme les conditions et les intérêts. Selon l'entreprise, on peut choisir de lier les paiements mensuels à un compte bancaire, à une carte de débit ou à une carte de crédit.

Selon la plateforme, des pénalités ou des intérêts élevés pourraient être facturés si les échéances de remboursement ne sont pas respectées. D'ailleurs, certaines entreprises rendent disponible un portail ou une application qui permet de rééchelonner les versements ou d'en modifier le montant au besoin.

Quand quelqu'un souscrit ce genre de service, s'il s'agit d'un contrat de crédit, la loi prévoit que l'entreprise doit lui fournir certains renseignements, notamment sur les paiements, leurs échéances, les conditions et les intérêts.

CONSIGNES

5. En consultant les nombreux articles sur le sujet qui sont disponibles en ligne, répondez aux questions suivantes :

A. Quels sont les inconvénients pour le consommateur d'utiliser le service « Achetez maintenant, payez plus tard » lors de ses achats ?

Pistes de réponse :

- *Incite à la dépense, favorise les achats impulsifs et crée de faux besoins, car la perception des petits paiements échelonnés donne l'impression que le bien convoité n'est pas cher et qu'on a un plus grand pouvoir d'achat qu'en réalité.*
- *Donne accès trop facilement à du crédit, même si le consommateur a une mauvaise cote de solvabilité, car les critères d'approbation sont souvent moins stricts que ceux du crédit traditionnel.*
- *Augmente le risque de perdre le fil des dépenses, spécialement lorsque plusieurs services de paiement différé sont utilisés en même temps et qu'il y a une accumulation d'achats.*
- *Pousse le consommateur vers l'endettement et le surendettement, car cela peut l'amener à consommer au-delà de ses capacités financières réelles et à dépenser plus d'argent qu'il n'en gagne.*
- *Peut occasionner des difficultés de remboursement pour le consommateur dont les revenus baissent.*
- *Des intérêts ou des frais additionnels sont parfois ajoutés et peuvent grimper rapidement en cas de défaut de paiement.*
- *Peut occasionner des problèmes en cas de retour du bien acheté, car le consommateur peut être pris avec les paiements, qu'il ait obtenu ou non un remboursement du commerçant.*
- *Peut, selon le cas, nuire au dossier de crédit en cas de défaut de paiement.*

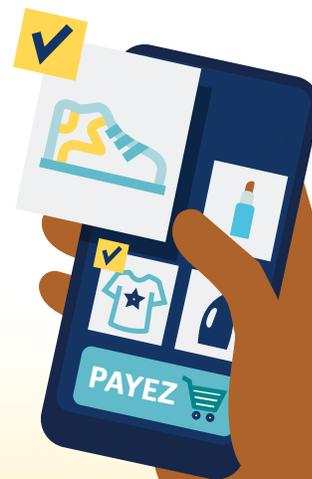


B. Quels sont les avantages pour le consommateur d'utiliser le service « Achetez maintenant, payez plus tard » lors de ses achats ?

Pistes de réponse :

- Permet d'acheter un bien maintenant et effectuer le paiement par tranches, sur une période qui est en phase avec son budget.
- Offre une option moins coûteuse que les cartes de crédit ou les autres offres de crédit, dont les intérêts sont plus élevés.
- Donne accès à du crédit à des taux d'intérêt souvent très bas ou même à 0 %, si les paiements sont faits selon les échéances.
- Ne demande aucuns frais d'adhésion pour le consommateur, car la majorité de ces services exigent des frais d'utilisation au détaillant plutôt qu'au consommateur.
- Donne accès à un processus de paiement pratique permettant de faire des petits versements qui sont plus faciles à absorber.
- Peut être avantageux pour l'achat d'un bien essentiel de grande valeur, particulièrement pour une dépense urgente et imprévue (par exemple, s'acheter un nouveau réfrigérateur dans le cas où l'ancien aurait rendu l'âme).
- Permet d'alléger le fardeau financier de certaines périodes où les dépenses sont plus grandes, comme le temps des Fêtes.
- N'affecte pas, la plupart du temps, le dossier de crédit du consommateur.

À l'aide du corrigé, complétez vos réponses aux questions 1 à 5.



CONCLUSION

6. Quels conseils ou éléments de réflexion donneriez-vous à un ami qui souhaite utiliser une solution « Achetez maintenant, payez plus tard » ?

Pistes de réponse :

- *Évaluer la nécessité de faire cet achat : As-tu vraiment besoin de l'article ? Pourquoi est-il urgent de l'acheter ? Est-ce un besoin réel ou plutôt un désir ?*
- *S'assurer que chacun de tes achats respecte ton budget.*
- *S'assurer d'avoir la discipline nécessaire pour régler le solde avant la date d'échéance.*
- *Prendre connaissance des conditions générales du service afin de connaître, entre autres, les pénalités en cas de défaut de paiement.*
- *Déterminer si tu as les moyens de payer de l'intérêt ou des frais si tu manques un paiement ou si tu ne peux régler le solde avant l'échéance.*
- *Évaluer l'effet du plan sur tes projets. Il ne faut surtout pas que l'achat nuise à tes objectifs d'épargne ou à un projet spécial (exemple : un voyage scolaire).*
- *Avant d'accepter une offre « payez plus tard », poser la question suivante : as-tu les moyens de faire l'achat aujourd'hui ? Si la réponse est non, mais que tu fais l'achat quand même, tu reportes le problème en te mettant dans une situation où tu devras absolument économiser une somme d'ici une date précise.*

À l'aide du corrigé, complétez vos réponses à la question 6.



L'OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR est un organisme du gouvernement du Québec, qui aide les consommateurs à faire des choix éclairés et les informe de leurs droits, de leurs obligations et de leurs recours en cas de problème avec un commerçant. En outre, il intervient auprès des commerçants afin qu'ils respectent leurs obligations envers les consommateurs.

Pour joindre l'Office :



opc.gouv.qc.ca



[officeprotectionconsommateur](https://www.instagram.com/officeprotectionconsommateur)

© Gouvernement du Québec, Office de la protection du consommateur, 2023.

Ce document peut être reproduit et communiqué au public par quelque moyen que ce soit à des fins éducatives ou non commerciales, à condition d'en mentionner la source. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation préalable du [Service de gestion du droit d'auteur](#).

**Office
de la protection
du consommateur**

Québec 

opc.gouv.qc.ca/zone-enseignants